

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# PEUT ONT AVOIR DES PROBLÈME QUAND IL Y À UN FUMEUR DE DROGUE QUI VIE ENCORE CHER SA FAMILLE ?!

---

Par Profil supprimé Postée le 10/04/2018 17:35

Bonjour bonsoir , j'ai un grand frère âgé de 27 ans fumeur de drogues qui habite encore chez mes parent avec ma soeur et moi .

j'ai une question qui et dans ma tête depuis un bon moment .

Quand il y à un consommateur de drogues qui vit encore chez sa famille , la famille risque-t'elle d'avoir des problèmes avec la justice ou autres ?!

Je précise bien que personnes d'autre ne consomme de drogue ou autre substance illicite à par mon frère qui je rappelle à 27 ans.

Merci à vous !

---

### Mise en ligne le 12/04/2018

Bonjour,

Nous comprenons votre questionnement dans la situation que vous décrivez puisque la consommation de drogues est effectivement interdite en France, sanctionnée par la loi et qu'il n'y a pas de distinction entre la sphère publique et la sphère privée. Nous vous joignons un lien ci-dessous qui pourra vous amener des informations plus complètes sur la législation des drogues, l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants.

Pour répondre à votre question, si votre frère est seul consommateur, il engage alors sa propre responsabilité, pas celle des autres membres de la famille. Seule la détention de produit pourrait présenter un risque étendue à la famille s'il entreposait le produit dans un lieu commun de la maison.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser de façon anonyme et gratuite à SOS Drogues Police, nous vous joignons le lien ci-dessous.

Si vous souhaitez aborder la question sous forme d'échanges, vous pouvez nous contacter de façon anonyme et gratuite par tel au 0 800 23 13 13, de 8h à 2h ou par chat de 14h à 2h via le site "drogues info service".

Bien cordialement

---

### En savoir plus :

- Les drogues interdites
- SOS Drogues Police